

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16
Affichage le : 26/12/16
Transmission préfecture le : 26/12/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161216-lmc195957-DE-1-1
Du : 26/12/16
Délibération exécutoire le : 26/12/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

**POLITIQUE B01 SITES TERRITORIALISÉS : MDY, CGL, CHL, PMI
MODALITÉS D'ACQUISITION DE LOCAUX 47 RUE DE LA PAPETERIE À MANTES-LA-
JOLIE POUR LES BESOINS D'UNE ENTREPRISE D'ENTRAÎNEMENT PÉDAGOGIQUE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L.1111-1 et L.1211-1 et suivants,

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques du 1er mars 2016 estimant la valeur vénale de ce bien d'une superficie d'environ 296 m² au prix de 200 000 € assortie d'une marge de négociation de 10%,

Vu le courrier du Département en date du 25 mai 2016, portant proposition d'acquisition à Monsieur et Madame E. à 200 000 €,

Vu le courrier de Monsieur et Madame E. du 1^{er} juin 2016 refusant cette offre,

Vu le rapport d'estimation de la société CGIIC du 27 septembre 2016, estimant ce bien et les accessoires s'y rattachant à 350 000€

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques du 4 octobre 2016 estimant la valeur vénale de ce fonds de commerce au prix de 51 500 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Vu le courrier du Département en date du 17 novembre 2016 portant proposition d'acquisition à Monsieur et Madame E. au prix de 350 000€

Vu le courrier de Monsieur et Madame E. du 23 novembre 2016 acceptant cette proposition à 350 000€,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant l'opportunité immobilière que représente l'acquisition de ce bien, placé à proximité immédiate du collège Gassicourt de Mantes-la-Jolie,

Considérant le projet à vocation pédagogique, de formation et de qualification professionnelle qui sera développé dans cet ensemble immobilier et qui constitue un enjeu fort en termes d'aide à l'emploi sur le territoire,

Sa Commission Travaux, Infrastructures et grand projets innovants entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'acquisition de ce bien d'une superficie totale d'environ 296 m² situé 47 rue de la papeterie à Mantes la Jolie à Monsieur et Madame E., libre de toute occupation.

Fixe le prix d'acquisition net vendeur, à TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000 €).

Dit que les frais d'actes relatifs à cette acquisition, estimés à dix mille euros, sont pris en charge par le Département.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer l'acte notarié d'acquisition, ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

Dit que le prix d'achat et les frais d'acte seront imputés au chapitre 21 article 2113 sous réserve du vote du budget départemental 2017.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

MODALITÉS D'ACQUISITION DE LOCAUX 47 RUE DE LA PAPETERIE À MANTES-LA-JOLIE POUR LES BESOINS D'UNE ENTREPRISE D'ENTRAÎNEMENT PÉDAGOGIQUE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.